



Section Paris Louvre

Distribution et Guichets



LES TRAVAUX A PARIS LOUVRE

**COMPTE RENDU DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL CGT DE PARIS 21
APRES LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU 3 SEPTEMBRE 2013
AU SUJET DES TRAVAUX SUR LE SITE.**

LA POSTE ACCÉLÈRE...

A la demande de La Poste s'est tenu le 3 septembre dernier un CHS-CT de Paris 21 spécifique sur les travaux sur le site de la Poste du Louvre. La même réunion sur les travaux avait eu lieu le 25 juillet sur Paris 43 et le 7 août sur la PPDC.

Par contre, pour ce qui concerne les guichets où il n'y a plus de CHS-CT local, aucune réunion de ce type ne semble avoir eu lieu.

Cette volonté de La Poste de réunir les CHS-CT du Louvre au sujet des travaux faisait suite à une réunion à la direction départementale d'une instance Poste (*commune Courrier et Enseigne*) le 11 Juillet. A ce moment-là, Poste Immo et la direction de l'Enseigne annonçaient comme imminente, tout en gardant le secret, l'obtention du local recherché à proximité du site pour les Guichets pour la période des travaux. Nous savons, La Poste le répète depuis plus d'un an, que l'obtention de ce local devrait précéder d'un an (*365 jours*) la délocalisation des guichets et que les travaux ne commenceront qu'après cette délocalisation. A ce jour, fin septembre, le secret étant toujours de mise du côté de La Poste, aucune information n'a encore été communiquée aux guichetiers. Ce sont pourtant eux les premiers concernés !

...MAIS CULTIVE LE SECRET

La réunion du CHS-CT de Paris 43 a eu lieu le 25 juillet. Le président de ce CHS-CT, nous l'avons appris depuis, est aussi chargé par la direction d'établir des plans de préventions concernant l'intervention d'entreprises extérieures pour des travaux. Eh bien il n'a alors transmis aucune information aux représentants du personnel sur d'éventuels travaux. Pourtant des travaux de carottage et de sondage ont été organisés à partir du 19 juillet avec intervention d'une entreprise extérieure, sans consultation ni information de quelque représentant du personnel du site que ce soit.

Comment s'étonner dès lors de l'accident de travail dont a été victime un agent de la Sécurité pendant sa ronde à l'endroit même où avait lieu, fin juillet début août, sans signalétique particulière, ces travaux de carottage. L'agent de la Sécurité en question est lui-même représentant du personnel au CHS-CT de Paris 43. Il était présent à cette réunion du 25 juillet. Tout ceci nous démontre l'irresponsabilité de représentants de La Poste du site en matière de prévention des risques et de la sécurité du personnel.

L'AVIS DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Lors de la réunion du CHS-CT de la PPDC du 7 Août, les représentants du personnel ont saisi la présidente sur cet accident de travail. L'inspecteur du travail était présent, avec son contrôleur. Il est intervenu pour appuyer la demande des représentants du personnel qui exigent, pour toute la durée des travaux, que se tienne une vraie instance de coordination des CHS-CT du site. Depuis, il a écrit à La Poste, le 22 août, pour demander la réponse de La Poste en précisant que la loi prévoit la tenue d'une telle instance de coordination.

Si la loi le prévoit, la situation, elle, l'exige et rapidement car l'accident de travail de l'agent de sécurité (*3 semaines d'arrêt de travail tout de même*) n'a pas été une exception. D'autres incidents pendant le mois d'Août ont ponctué les interventions de carottage et de sondage de l'entreprise extérieure, toujours sans consultation, ni information des CHS-CT existants.

NOS SOUCIS À CE JOUR.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu le CHS-CT de Paris 21.

La Poste mettait à l'ordre du jour la question de la constitution de groupes de travail avec le personnel et les représentants en prévision du transfert des services du courrier (*à l'intérieur du site*), la question de la fermeture du restaurant tel qu'il existe aujourd'hui et la question de la délocalisation envisagée des guichets et de la direction de l'Enseigne.

Nous mettons nous, en tant que représentants du personnel, à l'ordre du jour la demande de l'instance de coordination, un moratoire sur les réorganisations avec leurs suppressions d'emplois à partir de maintenant et pendant toute la durée des travaux et la question du devenir des personnels des entreprises prestataires (*restaurant, ménage, maintenance*).

Concernant la demande d'instance de coordination des CHS-CT de tout le site, appuyée, on l'a dit par l'inspecteur du travail, la directrice a répondu que la demande avait été transmise au service juridique du Siège de La Poste et que si telle est la loi, La Poste s'y conformerait. Elle a proposé qu'une résolution soit votée sur ce sujet. Nous lui avons répondu que nous avons déjà voté une telle résolution en Mai... 2012 et que nous n'avons rien à y rajouter.

Elle a précisé par ailleurs qu'au moment où se tenait le CHS-CT, les travaux de carottage et de sondage étaient interrompus suite à la multiplication d'incidents relevés à l'encontre de l'entreprise extérieure. Une réunion de mise au point entre La Poste et l'entreprise extérieure devant avoir lieu le lendemain 4 septembre. Enfin, à notre demande, elle consentait à nous transmettre les plans de prévention concernant ces premiers travaux de carottage et de sondage.

Ensuite a été abordé le point d'information concernant **la mise en place de groupes de travail pour le transfert des activités à l'intérieur du site**. Un document nous a été remis pendant la réunion. Il prévoit un calendrier pour la tenue de ces groupes de travail qui devraient se terminer en Décembre 2013. Nous nous sommes étonnés. Pourquoi une telle hâte alors qu'il n'y a toujours aucune information concernant les guichets et que c'est leur départ vers un autre local dans les environs qui décidera du début des travaux proprement dits. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'une phase d'information avant la mise en place de tels groupes de travail pour permettre au personnel d'avoir un temps de réflexion. Les enjeux sont trop grands pour se précipiter. La présidente s'est dit d'accord.

Concernant **notre demande de moratoire sur les réorganisations**, la présidente a objecté, comme on pouvait s'y attendre, tant c'est un leitmotiv, la baisse du trafic et la nécessité d'après elle d'« *adapter* » les effectifs. Nous avons rappelé, nous, la chute des effectifs en 6 ans. Alors que s'amorce un chantier de grande ampleur, il n'est rien de plus urgent, pour nous, que de s'arrêter à temps pour une trêve dans la guerre des emplois. Il a été rappelé que le budget des travaux est estimé à 80 millions d'euros. Prendre des risques pour quelques centaines de milliers d'euros (*par les suppressions d'emplois occasionnées*) n'est pas raisonnable, sans compter que les contraintes des travaux seront à supporter par le personnel.

La présidente a alors rappelé que c'est le personnel qui a demandé à rester pendant les travaux. Certes, car il n'a pas voulu subir le sort des salariés de La Samaritaine (*un autre projet immobilier du quartier*) qui ont purement et simplement été expulsés des lieux sans retour. Mais ça ne veut pas dire que nous sommes prêts à accepter n'importe quoi, comme de subir deux restructurations en une.

En tant que représentants du personnel, nous avons aussi rappelé ce qui s'était passé à Paris 08 La Boétie. Initialement, La Poste avait voulu leur imposer une restructuration avant leur délocalisation sur le site de Berne. Elle avait finalement renoncé à la restructuration ; ce qui n'a pas empêché que le déménagement se soit mal passé. Le personnel a dû débrayer massivement à l'installation, entre autre à cause d'une Distribution répartie sur deux étages. C'est également ce qui est projeté au Louvre, avec la distribution de Paris 43 au 1^{er} étage et celle de Paris 21 au 2^{ème} étage, et le CEDEX, lui, coupé entre les deux. Demander et obtenir ce moratoire relève donc bel et bien de la prévention des risques.

Le dernier point a porté enfin sur **le devenir des personnels prestataires**. Pour ce qui concerne le restaurant, sa fermeture interviendrait avec le début des travaux, laissant la place à une restauration plus restreinte, sans cuisine et réservée aux seuls postiers. Nous avons répété ce que nous disons depuis le début, à savoir que le personnel des entreprises prestataires est un personnel comme les autres et qu'il devra bénéficier des mêmes garanties que tous. Et cela, il faudra l'imposer avec tous les personnels unis.

La Poste, on le voit, qu'il s'agisse des travaux ou de la préservation de nos emplois, ne fait pas grand cas de nous. C'est ainsi que depuis cette réunion, elle a annoncé son intention de restructurer Paris 21 en Avril prochain et d'y supprimer, on s'en doute, des dizaines d'emplois. En clair, elle veut le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière avec.

Il va falloir lui montrer que nous n'accepterons pas, à la file, un déménagement à l'intérieur ou à l'extérieur du site (*pour les guichets*), les contraintes des travaux et les suppressions d'emplois par-dessus.